

Compte rendu du conseil -municipal du 5 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vendredi cinq décembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Joël Delrue.

Etaient présents : Monsieur Joël Delrue, Monsieur Pascal Vandermolen, Monsieur Didier Lemaire, Mme Audrey Boché, Mme Lucie Desavoie, Mme Sylvie Feret, Mme Nicole Reynaert, Monsieur Daniel Fourrier, Monsieur Cyril Turbant, Mme Catherine Alexandre, Monsieur Youssef Fares, Mr Jacques Fauquembergue.

Absents excusés : Mr Jean Pierre Gardon, donne pouvoir à Mme Reynaert, Madame Danièle Lemaitre donne pouvoir à Monsieur Cyril Turbant, Madame Castain Nadia donne pouvoir à Madame Catherine Alexandre.

Suivant l'ordre du jour, la séance est ouverte à 20 h 05

1° Bulletin municipal et calendrier :

Présentation par Monsieur Pascal Vandermolen de la publication du prochain bulletin municipal « le trait d'union » et du prochain calendrier, par les Editions Nord/sud pour une prise en charge totale de l'édition en régie. La proposition de Monsieur Pascal Vandermolen est adoptée par 13 voix deux abstentions.

Pour la cérémonie des vœux du Maire, la date du 14 janvier 2015 avec un budget d'environ 600 euros, 15 voix pour.

2° Ecole.

Participation de la Mairie par un financement de 100 euros à l'organisation du « marché de Noël » de l'école (achat de boissons et autres frais d'organisation)

PPMS-

Plan particulier de mise en sécurité dans les écoles pour les exercices d'alerte et de confinement, Monsieur Didier Lemaire propose de rechercher un moyen d'alerte adapté pour les exercices et en cas d'urgence.

CLEA

Sur le thème du cirque pour les élèves des écoles, l'Association « Circonflexe » la Drac donne une subvention de 882 euros et 200 euros de la coopérative, 300 euros par l'APEA, reste 400 euros à la charge de la commune. Ce projet est adopté à la majorité absolue de 15 voix pour.

Spectacle de la « Compagnie art tout chaud » Amiens métropole finance la totalité du spectacle restent à la charge de la commune les repas des trois artistes intervenants.

Analyse de l'air dans les salles de classe n'est plus obligatoire.

3° Recensement.

Pour la réalisation du recensement de la population, Mme Peyresblanques et Madame Létuvé, seront les agents recenseurs et Monsieur Joël Delrue le régisseur coordonnateur.

Le recensement pourra se faire par internet Les agents recenseurs suivront une formation sur deux jours.

4° Location de la salle polyvalente.

Mme Mylène Fortin est désignée pour assurer les inventaires et remises des clés lors de la location de la salle polyvalente. Le temps consacré à ces tâches sera compté en heures complémentaires. Un essai sera effectué au mois de janvier 2015.

5° Aménagement et animation de la bibliothèque 2015.

L'espace de la cuisine n'étant plus utilisé dans ce local, il pourrait être aménagé pour un espace dédié aux moins de 6 ans pour un coût de 1600 euros (achat d'étagères et de bacs supportant le poids des livres. Mme Audrey Boché présente les différentes animations réalisées et financées par les bénévoles pour l'achat de petites fournitures. La

bibliothèque souhaite une subvention de 220 euros pour l'achat de fournitures la proposition est retenue et sera inscrite au prochain budget primitif.

6° Demande de Mme Assier Comptable Public.

Monsieur J. Delrue donne lecture du courrier de Mme Assier concernant les poursuites et mises en demeure réglementaires qui sont de sa compétence et lui donne les pouvoirs. Les membres du Conseil Municipal approuvent 15 voix pour les compétences de Madame Assier.

7° Réfection de la chaussée et aménagement de l'intersection de la grande rue et de la route de Querrieu par Amiens- métropole est reportée.

8° Pour l'instruction des permis de construire et de démolir, permis d'urbanisme et demande préalable. Amiens métropole propose d'instruire les dossiers, la municipalité donne son accord de principe.

-Pour le remboursement du sinistre du préau de l'école, les assurances AMP viennent de procéder au règlement par chèque le conseil Municipal autorise l'encaissement (1686,15 euros par 15 voix pour.

-Concernant la reconstruction du mur d'entraînement du terrain de tennis, Monsieur Daniel Fourrier émet des réserves sur la reconstruction de ce mur aux frais des entreprises qui l'ont démolit (par erreur).

La séance est levée à 22 h 50